

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~
COMMUNE DE NIEDERNAI
~~~~~

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 JUIN 2025 A 19H00

Nombre de membres : 14
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 10

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Patricia DIETSCH, Grégoire FUCHS, Gabin KRIEGER, Florie-Anne EBERHARDT, Mélissa DA SILVA, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT, Astride LANG.

Etaient absents excusés : Huguette DOUNIAU donne procuration à Gabin KRIEGER, Sylvain GYSS donne procuration à Maurice FRITZ, Christophe SCHIFFNER, Geoffrey SCHOTT donne procuration à Grégoire FUCHS.

Désignation du secrétaire de séance : Maurice FRITZ avec 8 voix POUR + 3 voix par procuration (Huguette DOUNIAU à Gabin KRIEGER, Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Geoffrey SCHOTT à Grégoire FUCHS) et 2 voix CONTRE (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)

ORDRE DU JOUR

- 42. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 MAI 2025
- 43. TABLEAU DES ARRETES ET DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION
- 44. NUMEROTATION DE MAISON
- 45. COMMISSION DES MAISONS ET DES JARDINS FLEURIS
- 46. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET
- 47. REGULARISATION DE L'INDEMNITE DE LA RESPONSABLE DE SALLE COMMUNALE
- 48. DIVERS

42. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 MAI 2025

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2025 :

- **POUR : 8 + 1 procuration (Huguette DOUNIAU à Gabin KRIEGER)**
- **CONTRE : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**
- **ABSTENTION : 0**

43. TABLEAU DES ARRETES ET DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

➤ Tableau des arrêtés

NUMERO D'ARRETE	DATE	MOTIF
38	16/05/2025	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (49 RUE PRINCIPALE CAMION GRUE - WILM)
39	19/05/2025	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (49 RUE PRINCIPALE CAMION GRUE – WILM)
40	19/05/2025	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARCHE AUX PUCES
41	19/05/2025	ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION - DANS CERTAINES RUES POUR LE MARCHE AUX PUCES
42	20/05/2025	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (49 RUE PRINCIPALE CAMION GRUE - WILM)
43	20/05/2025	ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT (RUE DES PIERRES TRAVAUX)
44	26/05/2025	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION DE STATIONNER (RUE SAINTE ODILE TRAVAUX ERHART)
45	26/05/2025	ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA D1422 DU PR 011 + 0592 AU PR 011 + 0909 NIEDERNAI (RUE DES PIERRES TRAVAUX)
46	27/05/2025	ARRETE PORTANT POLICE DE CIRCULATION RUE DES PIERRES
47	02/06/2025	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (49 RUE PRINCIPALE CAMION GRUE - WILM)
49	10/06/2025	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (89 RUE LOEWERT TRAVAUX RACCORDEMENT LANG)
50	12/06/2025	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (FETE DE LA MUSIQUE CARPE DIEM)
51	16/06/20205	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (257 RUE PRINCIPALE 6 TRAVAUX GEISTEL)

➤ **Décisions du maire prises par délégation**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° 25 en date du 6 avril 2021 portant délégation des attributions de l'Assemblée Délibérante à Madame le Maire,

PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Madame le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'elle détient selon l'article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

- 1) Signature du devis N°29 du **Cabinet FM Consultant & Formateur** concernant la mission relative à l'analyse des dossiers de candidatures, l'analyse des offres dans le cadre du marché public de fourniture et de pose d'un chapiteau « multi-activités » (ERP et PMR), dont le but est de créer d'une part un espace pour la pratique douce de sports des enfants de l'école primaire et d'autre part une salle de réception pour les manifestations communales, qui nous a accompagnés à rédiger pour un montant 1.150,00 € HT/TTC (prestation de service en auto-entrepreneur)
- 2) Signature du devis N° 19233 de l'**entreprise Gargowitsch** concernant la pose d'un faux plafond à la mairie suite à un dégât des eaux survenu le 31 mai (orage avec énormément de vent et de pluie) pour 2.556,93 € HT soit 3.068,32 € TTC. Groupama a donné son accord en date du 24 juin pour une prise en charge globale de ce montant.
- 3) Signature du devis N° 2025D240401/FM de l'**entreprise EIFFAGE** concernant la pose d'un nouveau lampadaire le long du terrain de foot (terrain d'entraînement) suite à un accident survenu et constaté le 27 janvier 2025, pour un montant de 5.020,00 € HT soit 6.024,00 € TTC. Un camion de l'entreprise EQIOM a endommagé le haut du lampadaire, qui depuis cette date penche sévèrement vers le terrain de foot. Une plainte a été déposée à la gendarmerie le 25 février, accompagnée d'une photo de l'impact. Le dossier a été transmis à Groupama qui a donné son accord en date du 13 mai pour une prise en charge à hauteur de 3.990,35 €.

Date de la décision : 28 mai 2025

Décision n° Dma 02-052025

Décision du Maire prise par délégation de l'Assemblée Délibérante.

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES PIERRES ET DU CARREFOUR DE LA RD 1422 A NIEDERNAI

ATTRIBUTION DU LOT N°3 TRANCHE OPTIONNELLE DU MARCHE PUBLIC

OBJET

Une convention de groupement de commandes a été passée entre la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO) et la Commune de Niedernai dans le cadre de l'aménagement de la rue des Pierres et du carrefour avec la RD 1422 à Niedernai.

La CCPO souhaite profiter des travaux de voirie et de réseaux secs effectués par la Commune de Niedernai pour réaliser des travaux d'assainissement et d'adduction en eau potable. La Commune de Niedernai assure donc la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie (lot n°1) ainsi que pour les travaux de réseaux secs (lot n°3) et la CCPO assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement et d'adduction en eau potable (lot n°2).

Une consultation pour le marché de travaux a été lancée conformément aux modalités d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme emarchespublics.com et dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 2 janvier 2025.

I- Concernant le lot 3 – Réseaux secs

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, pour le lot n°2, 4 entreprises ont déposé une offre. Il s'agit des entreprises suivantes :

- ALSACE ENERGIES TRAVAUX PUBLICS ;
- EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES ;
- SOBRECA ;
- SPIE CITYNETWORKS ;

L'analyse des candidatures a été réalisée par la CCPO, en tant que coordonnateur du groupement de commandes. En parallèle, le Maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres. Il ressort du rapport d'analyse des offres dressé par le Maître d'œuvre que **l'entreprise ALSACE ENERGIES TRAVAUX PUBLICS SAS**, dont le siège social **1 rue du Transformateur à 68126 BENNWIHR-GARE** pour un **montant de 114 885,50 € HT, soit 137 862,60 € TTC**, tranche optionnelle incluse.

Dans un souci d'équité par rapport aux riverains de la rue principale qui ont pu bénéficier des travaux de l'enfouissement du réseau optique lors des travaux de voirie, Madame le Maire a souhaité qu'il en serait de même pour les riverains de la rue des Pierres.

Madame le Maire a décidé

1. D'ATTRIBUER

- **La tranche optionnelle « téléphone et fibre optique » du lot 3 portant sur les travaux de réseaux secs à l'entreprise ALSACE ENERGIES TRAVAUX PUBLICS SAS**, dont le siège social est situé 1 rue du Transformateur à 68126 BENNWIHR-GARE pour un **montant de 31.638,00 € HT**.

2. **DE SIGNER** dans les plus brefs délais les pièces contractuelles du lot 3 « tranche optionnelle » du marché public de travaux pour l'aménagement de la rue des Pierres et du carrefour avec la RD 1422 à Niedernai.

3. **DE NOTIFIER** dans les plus brefs délais les pièces contractuelles signées du lot 3 « tranche optionnelle » du marché public de travaux pour l'aménagement de la rue des Pierres et du carrefour avec la RD 1422 à Niedernai à l'entreprise attributaire.

44. NUMEROTATION DE MAISON

Madame le Maire propose d'attribuer le numéro suivant :

- 200 Rue des Pierres 67210 NIEDERNAI à M. Frédéric ORGAWITZ

Et propose de passer au vote :

- **POUR : 8 + 3 procurations (Huguette DOUNIAU à Gabin KRIEGER, Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Geoffrey SCHOTT à Grégoire FUCHS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**

45. COMMISSION DES MAISONS ET DES JARDINS FLEURIS

Dans le règlement du concours communal des maisons et de jardins fleuris en cours mis en place le 28 juin 2023, l'article 4 « Composition du jury » précise les modalités du jury à savoir :

« Le jury sera composé de deux élus du conseil municipal et de deux personnes hors commune. L'adjoint(e) en charge du fleurissement est de fait désigné(e) comme organisateur de l'évènement. Les organisateurs et les membres du jury s'interdisent de prendre part à titre personnel audit concours. Ainsi, ils ne peuvent pas participer au concours ou prendre part à la notation d'un membre de leur famille. La qualité de membre du jury du concours communal est assurée bénévolement. »

Pour l'édition 2025, les personnes suivantes se sont proposées et acceptent le poste de nouveau membre :

- **Patricia DIETSCH, Grégoire FUCHS et Huguette DOUNIAU**
- **Agnès KAUFFER (Dinsheim sur Bruche) et Nadine DIETSCH (Ottrott), deux personnes extérieures du conseil municipal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la désignation ci-dessus,

Madame le Maire remercie dès à présent le nouveau jury pour le travail qui va être réalisé.

- **POUR : 10 + 3 procurations (Huguette DOUNIAU à Gabin KRIEGER, Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Geoffrey SCHOTT à Grégoire FUCHS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

46. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET

Madame le Maire informe le conseil municipal que la sous-préfecture nous demande des compléments et des réajustements sur le budget primitif 2025.

Dans un premier temps, la trésorerie a validé trop rapidement nos restes à réaliser en notant que nous n'en avons pas. Or, nous en avons inscrit au budget ; par conséquent nous devons donc les modifier en les transférant en crédits nouveaux comme suit :

Chapitre	Compte	RAR	Crédits nouveaux
Dépenses d'investissement			
20	203	- 6.282,36 €	+ 6.282,36 €
21	2184	- 12.990,00 €	+ 12.990,00 €
21	2182	- 12.660,00 €	+ 12.660,00 €

Ensuite, concernant les emprunts, nous avons reçu tardivement le tableau d'amortissement du déblocage du prêt ; nous avons donc surévalué les montants du capital et des intérêts à rembourser réellement. La Sous-Préfecture nous demande d'être le plus fidèle possible sur ces dépenses, c'est pourquoi nous proposons la modification suivante :

Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
INVESTISSEMENT					
16	1641	- 20.000,00 €	21	2151	+ 20.000,00 €
FONCTIONNEMENT					
66	6611	- 12.000,00 €	012	6413	+ 6.000,00 €
			012	6450	+ 6.000,00 €

Enfin, nous devons percevoir le remboursement de TVA du programme FACE ; pour cela un jeu d'écriture comptable est indispensable et n'a pas été correctement retranscrit dans le budget précédemment voté ; voici les modifications proposées afin d'y remédier :

Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
INVESTISSEMENT					
27	2762	- 7.334,39 €	041	2762	+ 7.334,39 €
27	2762	- 7.334,39 €	041	2152	+ 7.334,39 €

Madame le Maire soumet au vote l'adoption des décisions modificatives telles que décrites dans les tableaux ci-dessus :

- **POUR : 10 + 3 procurations (Huguette DOUNIAU à Gabin KRIEGER, Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Geoffrey SCHOTT à Grégoire FUCHS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

47. REGULARISATION DE L'INDEMNITE DE LA RESPONSABLE DE SALLE COMMUNALE

Suite à la désignation de Patricia DIETSCH au poste d'adjointe, la charge de la gestion de la salle communale est assurée par un seul conseiller délégué, en la personne de Florie-Anne EBERHARDT. Afin de valoriser et rémunérer le travail effectué par Florie-Anne EBERHARDT, Madame le Maire propose un nouvel indice brut de fonction, actuellement de 4,60 % de l'indice 1027, à 6%.

Cette nouvelle délibération annule et remplace celle prise le 15 mai dernier afin d'être en conformité avec la date de réception de la délibération par la sous-préfecture, soit le 19 mai, date à laquelle cette dernière a acquis force exécutoire.

Madame le Maire propose de voter pour la mise en œuvre du nouveau taux d'indemnité de 6% de l'indice 1027 alloué à Florie-Anne EBERHARDT :

- **POUR : 8 + 3 procurations (Huguette DOUNIAU à Gabin KRIEGER, Sylvain GYSS à Maurice FRITZ, Geoffrey SCHOTT à Grégoire FUCHS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**

48. DIVERS

• Urbanisme

DP 1632	DP 067 329 25 00008	ENGEL Hervé	7 rue Max de Reinach	63	628 de 670 m²	06/05/2025	Ravalement de façade
@ DP 1633	DP 067 329 25 00009	MATTERN VALERIE	7 rue Obermatt	64	529 de 189m²	05/05/2025	Ravalement de façade et changement de volet
@ DP 1634	DP 067 329 25 00010	SCHNEIDER ENERGIES	Kirchbuehl	69	230 de 2000 m²	06/05/2025	Installation de panneaux solaires
@ CU 1635	CU 067 329 25 00004	SCP KUHN MARGET	250 rue Principale	22	180 de 2152 m²	13/05/2025	Demande d'information
@ DP 1636	DP 067 329 25 00011	RIETSCH Joelle	11 rue Obermatt	64	1 de 188m²	19/05/2025	Mise en place d'une pergola bioclimatique
DP 1637	DP 067 329 25 00012	ESCGBACH / CHIRI	17 rue Laendry	63	564 de 564 m²	02/06/2025	Démolition de la piscine et remplacement des pavés
DP 1638	DP 067 329 25 00013	VOGT MATHIEU	2 rue du Nordfeld	63	729 de 325 m²	02/06/2025	Agrandissement garage
@DP 1639	DP 067 329 25 00014	BAROUK JEREMY	7bis Rue de Meistratzheim	2	169 de 545 m² et 168 de 511 m²	19/06/2025	Installation de 10 panneaux photovoltaïques

• Autres sujets

1. Les invitations à la cérémonie du **25^{ème} anniversaire du jumelage entre Nordrach et Niedernai** ont été adressées aux membres de la délégation (maire, adjoints et membres du conseil municipal, anciens maires et adjoints, président(e)s des associations, etc.). Une réponse retour est souhaitée pour le 30/06 afin de pouvoir réserver le bus qui acheminera la délégation à Nordrach.
2. **Le défi "A l'école, j'y vais autrement"**, qui s'est déroulé au cours du mois de mai, vise à encourager les mobilités douces en venant à l'école en vélo, en trottinette ou à pied. Ainsi, **3 écoles élémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile arrivent dans le top 10 sur 140 écoles participantes : l'école de Niedernai 2^{ème}** (déjà 3^{ème} l'an passé), l'école d'Innenheim 6^{èm} et l'école de Krautergersheim 7^{ème}.
Les élèves de la classe CP/CE1 de Niedernai sont même classés en 1^{ère} position sur les 724 classes participantes, avec un taux de participation de 98,9%. Les enfants sont venus à l'école en vélo (52,2%), en trottinette (30,4%) et à pied (16,3%).
Un goûter a été organisé le jeudi 26 juin par la commune, ainsi que **la remise d'un diplôme** en argent à tous les écoliers et en or à tous les écoliers de la classe CP/CE1.
Bravo et félicitations à tous les participant(e)s et aux maîtresses pour ces excellents résultats. Vivement l'année prochaine.
3. **Mortalité de plusieurs dizaines de poissons dans l'Ehn et suspicion d'une pollution** : les causes peuvent être multiples et complémentaires, comme un éventuel rejet dans le cours d'eau qui aurait impacté la température dans l'eau ou la teneur en oxygène dissous dans l'eau, ou une autre cause, l'importance de l'embâcle dans le lit de la rivière au niveau du bassin de pollution qui aurait contribué à la stagnation d'eaux à l'amont, l'absence de ripisylve ?
Les services de la gendarmerie d'Obernai ainsi que les sapeurs-pompiers d'Obernai, prévenus par la CCPO, ont procédé à plusieurs prélèvements des eaux de l'Ehn et relevé plusieurs paramètres physico-chimiques ainsi que sur une conduite de rejet d'effluents urbains et industriels. Les résultats sont en cours.
Tant que ces résultats ne sont pas publiés, il est fortement déconseillé pour le moment :
 - de faire boire les chiens et de les laisser gambader dans la rivière,
 - de laisser jouer les enfants au bord de l'Ehn
4. **Dérogação d'un accueil d'un enfant de moins de 4 ans au périscolaire de Niedernai**
Grégoire FUCHS, adjoint au maire, référent aux écoles et au périscolaire, n'est pas d'accord avec l'admission d'un jeune de 3 ans, sous prétexte que les locaux ne sont pas conformes et que la convention ne prévoit pas d'enfants de moins de 4 ans.
Suite à quoi, Madame le Maire lui rappelle la règle qui stipule que les enfants de 3 à 11 ans sont acceptés au périscolaire ; les moins de 6 ans sont acceptés en fonction de l'agrément alloué au périscolaire pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans et à condition qu'il reste des places disponibles ; plus que 8 places sont disponibles à ce jour au périscolaire de Niedernai, après l'accueil des 6 ans et +.
Lui notifiant au passage ses nombreuses absences non excusées aux différentes réunions de la commission cadre de vie et développement en tant que membre de cette commission, Madame le Maire lui rappelle que la Délégation de Service Public a été validée par l'ensemble des membres de la commission dans ces termes-là en juillet 2021.

Elle précise que le cas présent doit rester une exception, mais que cette dérogation n'est pas irrégulière. En effet, comme les parents ont insisté et refusé la garde par l'intermédiaire d'une nounou, nous (ALEF, la commune, CCPO) n'avons pas le droit de refuser l'enfant si les conditions ci-dessus sont remplies.

Elle rappelle également que Marion, la directrice du périscolaire, gère depuis des années ce genre de scénario avec le groupe des plus petits, alors que son équipe gère les enfants plus âgés.

5. Formation des secrétaires

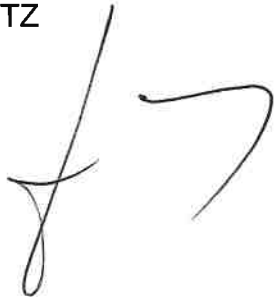
Le gouvernement s'est engagé à revaloriser le statut des secrétaires de mairie en présentant un projet de loi devant le Parlement qui a abouti par la promulgation de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023. Pour pouvoir prétendre à la promotion interne de Secrétaire Général de Mairie, avant fin 2027, Elodie POTARD et Sabrina ROCK ont dû passer l'examen d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe, qu'elles ont réussi.

• Réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 17 juillet à 19h00.

Madame le Maire clôt la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance :
Maurice FRITZ



Pour copie conforme
Niedernai, le 26 juin 2025
Le Maire :
Valérie RUSCHER



